



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 83298

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des personnels de l'enseignement agricole privé. Il semblerait que les enseignants malades ne soient pas remplacés pour des congés maladie inférieurs à quatre-vingt-dix jours. L'enseignement agricole dispose pourtant d'une pédagogie novatrice et d'un très bon taux d'insertion professionnelle. Il peut donc être dommageable que les meilleures conditions de travail ne soient pas mises en oeuvre pour le personnel enseignant et les élèves de ces établissements. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de remplacements.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations qui se sont exprimées sur le remplacement des enseignants de l'enseignement agricole privé. La nécessité de préserver la rémunération des enseignants a conduit le ministère de l'agriculture et de la pêche à prendre des mesures de précaution concernant la gestion des crédits en personnels. À ce titre, les dépenses occasionnées par les remplacements de courte durée pour des enseignants en formation ou en arrêt maladie n'ont pas été prises en charge, dans les établissements privés comme dans les établissements publics. Dans la limite des marges de manoeuvre qui pourront être dégagées après prise en charge des remplacements de longue durée, le remboursement des absences de courte durée les plus préjudiciables sera examiné.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83298

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 403

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9004